

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 2 mars 2015 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller,
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : quatre (4) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

Note au procès-verbal : Monsieur le Maire félicite les membres de la brigade incendie de la municipalité de Messines pour leur excellent travail et plus particulièrement dans le cadre d'une intervention survenue lors d'un accident de motoneige, le 25 février dernier.

R1503-053

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en retirant le point 110-4, en plus de garder le point varia ouvert:

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Prière
0.2	Ouverture de la session
0.3	Adoption de l'ordre du jour
0.4	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2015
0.5	Suivi au procès-verbal
0.6	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
100-1	Nomination d'un maire suppléant

- 100-2 Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
- 100-3 Site d'enfouissement Maniwaki – Rapport

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Avril – Mois de la jonquille
- 110-2 Appui à l'Aire Faunique Communautaire du Réservoir Baskatong
- 110-3 Service de génie municipal de la MRCVG – Intention d'octroi de mandat
- ~~110-4 Demande d'appui de la Ville de Gracefield~~
- 110-5 Déclaration des journées de persévérance scolaire
- 110-6 Dérogation mineure – 45 chemin Léon-Lacroix
- 110-7 Autorisation de paiement – Industries Galipeau
- 110-8 Autorisation de paiement – Langevin Grondin CPA Inc
- 110-9 Cotisation au CPA 2015-2016
- 110-10 Complexe sportif – Certificat de paiement no 5

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 28 février 2015
- 130-2 Présentation des comptes payés au 28 février 2015
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées 23 février 2015
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 23 février 2015
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2015

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Démission d'un pompier
- 200-2 Entretien préventif des véhicules incendie
- 200-3 Nomination d'un pompier
- 200-4 Autorisation de paiement – MRCVG
- 200-5 Autorisation d'achat d'équipement

300 TRANSPORT

- 320-1 Autorisation d'achat d'abat poussière
- 320-2 Sablière – Demande au MDDELCC

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Ristourne MMQ
- 800-2 Suivi du ministre du transport – Dossier poste Canada
- 800-3 MRCVG Conseil en bref
- 800-4 MRCVG – Résolution 2015-R-AG027

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1503-054 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1503-055 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire substitut, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consenti par la Municipalité doit être signé conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait adopté par sa résolution R1407-166, la nomination du conseiller, monsieur Charles Rondeau à titre de maire substitut pour la période du 7 juillet 2014 au 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Ronald Cross propose la nomination du conseiller **Éric Galipeau** à titre de maire substitut pour une période de huit mois; soit du 3 mars au 2 novembre 2015 et que ce dernier dit être en accord avec sa nomination;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le conseiller monsieur Éric Galipeau à titre de maire suppléant pour la période du 3 mars au 2 novembre 2015

QU'à titre de maire substitut, celui-ci représentera la municipalité de Messines auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en absence du maire et par conséquent aura le droit de parole et de vote à même titre que ce dernier;

QUE le nom du conseiller Charles Rondeau soit remplacé par celui du conseiller Éric Galipeau à titre de maire substitut et que celui-ci soit ajouté à la liste des personnes autorisées de signer les effets bancaires en absence du maire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau.

Note au procès-verbal : Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et au Centre financier des entreprises de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R1503-056

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour son service d'urbanisme pour la prochaine saison estivale et ce, suite au départ volontaire de monsieur Jean-Guy Carignan;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration a affiché le poste lui permettant de recevoir le curriculum vitae de trente et un (31) candidats intéressés et qui ont postulés dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des curriculums vitae déposés et de la convocation en entrevue d'un certain nombre de candidats, le comité d'administration recommande aux membres du conseil, la candidature de monsieur Alain Caron, de Gracefield. Monsieur Caron détient un DEC en techniques d'aménagement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme
Appuyée par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité:

- **DE PROCÉDER** à l'embauche de monsieur Alain Caron à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, dont ce dernier sera affecté au service d'urbanisme pour la période du 16 mars au 31 octobre 2015 inclusivement.
- **QUE** monsieur Caron occupera ses fonctions sous l'autorité de monsieur Jim Smith, directeur général et inspecteur municipal dont celui-ci représente l'application des règlements découlant du schéma d'aménagement, des règlements de contrôle intérimaire tel qu'adoptés par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, Q-2, r.22, le RPEP (chapitre Q-2, r.35.2, règlements municipaux et tout autre règlement applicable sous la responsabilité de la Municipalité.

- **QUE** monsieur Caron recevra en contre partie pour services rendus une rémunération et avantages sociaux en vertu de la politique du personnel salarié 2013-2016. Soit une rémunération selon le tableau en annexe C de cette politique, titre d'emploi inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, cinquième (5) échelon. Le statut d'emploi applicable sera en vertu des dispositions de l'article 2 (a) personne salariée régulière.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-057

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL : MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivet,
Appuyé par Éric Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

R1503-058

APPUI À L'AIR FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU RÉSERVOIR BASKATONG

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyé par marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER l'Air faunique communautaire du réservoir Baskatong (AFC) dans leurs démarches auprès du Ministère de la forêt, de la faune et des parcs afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'ensemencement du réservoir Baskatong.

ADOPTÉE

R1503-059

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – INTENTION D'OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution 2014-R-AG412 adoptée par le Conseil de la MRCVG, demandant au MAMOT de réviser sa position quant au refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG est toujours en attente d'une réponse du MAMOT relativement à cette demande, mais que certains suivis obtenus laisseraient présager une possibilité de maintien du refus, notamment en raison de clauses fédérales (taxe d'accise);

CONSIDÉRANT l'excellence des services rendus par le Service de génie municipal de la MRCVG, à moindre coût que ceux offerts par des firmes de génie privées;

CONSIDÉRANT la proximité des ingénieurs et du technicien travaillant au Service de génie municipal, leur disponibilité et les économies réalisées sur les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui souhaiteraient octroyer des mandats au service de génie municipal de la MRC, malgré le non-remboursement par le TECQ, pourraient le faire à même leur budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi non utilisées pour le TECQ pourraient être utilisées à d'autres fins par les municipalités, notamment pour des dépenses reliées directement à la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE les sommes provenant du TECQ dévolues à d'autres fins, additionnées de celles nécessaires à l'octroi de contrat au Service de génie municipal, pourront être assimilables au montant total budgété par les municipalités pour la réalisation des mandats prévus au plan d'immobilisation municipal;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-R-AG018 adoptée par le Conseil de la MRCVG demandant aux municipalités locales de confirmer leur intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité de Messines informe la MRC de son intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

ADOPTÉE

R1503-060

DÉCLARATION DES JOURNÉES DE PERSÉVÉRENCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 66% dans l'Outaouais et l'un des plus faible au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000.00\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant tout la durée de sa vie active.
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé.
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale.
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte moins cher d'agir en prévention; entre 10 000\$ et 20 000\$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les avantages d'investir en persévérance scolaire car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main d'œuvre qualifiée;
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui traduit en services plus adéquats pour tous;
- Des citoyens plus engagés;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire parmi les priorités de la région pour son développement;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'on ne devrait pas seulement se concentrer sur quelque jours comme *journées de persévérance scolaire* mais préfère considérer l'année 2015 comme année de persévérance scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil s'engage à poser les actions suivantes :

- Distribuer le carnet d'engagement pour la persévérance scolaire à tous les conseillers et recueillir leur signature;
- Adhérer et promouvoir le programme 6-9-15 qui vise le soutien à la conciliation travail-études des employés étudiants;
- S'afficher en faveur de la persévérance scolaire en apposant le ruban vert et blanc sous toutes ses formes; macarons, épinglette, affiche et statique
- Organiser la diffusion régulière de chroniques sur la persévérance scolaire;
- Soutenir des projets qui touchent les déterminants de la persévérance scolaire;
- Déclarer l'année 2015 *Année de persévérance scolaire*.

ADOPTÉE

R1503-061

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 45 CHEMIN LÉON-LACROIX

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble connu comme étant le 45, CHEMIN Léon-Lacroix, Messines Québec JOX 2J0 identifié par le matricule numéro 4124-61-7275, dont la désignation cadastrale est le : lot 40, subdivision 1-2 ru rang 4 du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du lundi 16 février 2015 et que dans leur rapport numéro DM-2015-01, ils recommandent au conseil municipal de refuser la demande une dérogation mineure relativement à l'agrandissement du chalet existant à l'intérieur de la marge latérale Est;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **Refuse** la dérogation mineure pour l'immeuble cité en titre telle que déposée.

ADOPTÉE

R1503-062

AUTORISATION DE PAIEMENT – LES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 656.35\$ en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé
6223	107.60\$
6222	411.43\$
6225	30.00\$
6226	60.00\$
6229	261.32 \$
6228	306.00
6234	480.00
TOTAL	1 656.35\$

Note au procès-verbal : Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-063

AUTORISATION DE PAIEMENT – LANGEVIN GRONDIN CPA Inc

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture des auditeurs de la Municipalité, Langevin Grondin CPA inc. au montant de 1 880.00\$ en plus des taxes applicables, pour l'exécution d'audits et de reddition de compte.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-064

COTISATION ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS (CPA) DU QUÉBEC

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement pour les frais de cotisation annuelle 2015-2016 à l'Ordre des CPA du Québec pour Suzanne Houle, CPA, CGA, pour la somme de 1033.22\$ incluant les taxes applicables. En conséquence, le déboursé de cette somme est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-065

AUTORISATION DU 5^{IÈME} PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE Robert Ledoux, architecte, a émis un certificat de paiement pour le 5^{ième} versement dans le projet de construction du bâtiment de services du nouveau Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE le montant s'élève à 34 657.18\$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le déboursé d'un montant de 34 657.18\$ au nom de l'entreprise Langevin et Frères Inc., et ce conformément à la demande de paiement déposée par monsieur Robert Ledoux, architecte.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1503-066

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 28 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 28 février 2015, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 36 670.89\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-067

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 28 février 2015, pour la somme de 42 025.61\$,
Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
10	Chèques fournisseurs émis	5 730.62\$
20	Prélèvements électroniques	36 294.99\$
	TOTAL :	42 025.61\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-068

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 janvier au 21 février 2015, dont celle-ci représente la somme de 33 231.08\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-069

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 23 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N^o 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1 janvier au 23 février 2015, dont celui-ci représente une somme de 6 970.15\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-070

SERVICE INCENDIE- DÉMISSION DE MONSIEUR ROCH MARTIN

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de Monsieur Roch Martin à titre de pompier volontaire et à titre de responsable de l'entretien préventif des véhicules incendie;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 16 février 2015, d'autoriser l'acceptation de la démission de monsieur Roch Martin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyée par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité

QUE ce conseil accepte la démission de M. Roch Martin à titre de pompier volontaire et responsable de l'entretien préventif des véhicules incendie en date du 30 janvier 2015 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité durant les dix (10) dernières années.

ADOPTÉE

R1503-071

SERVICE INCENDIE- NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES VÉHICULES INCENDIE

CONSIDÉRANT la démission du responsable de l'entretien préventif des véhicules incendie, Monsieur Roch Martin, reçue en date du 30 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière pratique mensuelle du service incendie, deux pompiers ont manifesté leur intérêt à occuper cette tâche, soit messieurs Normand Michaud et Maxime Galipeau;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 16 février 2015, la nomination des pompiers messieurs Normand Michaud et Maxime Galipeau et recommande également l'autorisation de paiement à ces pompiers pour les heures travaillées pour l'entretien préventif des véhicules incendie et ce à 15\$ de l'heure, selon la politique de rémunération du service incendie actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme
Appuyée par Daniel Quenneville
Il est résolu à l'unanimité

QUE ce conseil procède à la nomination des pompiers messieurs Normand Michaud et Maxime Galipeau pour effectuer l'entretien préventif des véhicules incendie sur une période de six (6) mois chacun;

QUE la période de monsieur Normand Michaud soit du 1^{er} janvier au 30 juin de chaque année, alors que celle de monsieur Galipeau soit du 1^{er} juillet au 31 décembre;

QUE les heures travaillées pour cet entretien soient rémunérées à 15\$ de l'heure et ce selon la politique de rémunération du service incendie actuellement en vigueur (résolution n° R1412-335).

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-072

SERVICE INCENDIE- NOMINATION DU POMPIER MONSIEUR ALAIN MARTIN

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la municipalité compte présentement quinze (15) pompiers volontaires dans sa brigade et que parmi ces derniers plusieurs ne sont pas disponibles en journée et en soirée;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques présentées par la coordonnatrice en prévention démontrent qu'il manque lors des incendies, en moyenne trois (3) pompiers pour les jours de semaine, sept (7) pour les soirs de semaine et six (6) pour les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'action n° 7 du Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie exige à la municipalité de mettre en place un programme de recrutement de pompiers de manière à maintenir un nombre minimum de pompiers par caserne tout en incitant les femmes à se joindre au service de sécurité incendie et en favorisant l'embauche de candidats disponibles de jour et dans les périodes souffrant d'un manque de disponibilité des effectifs;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de monsieur Alain Martin, résidant de la municipalité et étant déjà reconnu pompier I pour avoir complété la formation requise;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin est très intéressé à se joindre au service incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 16 février 2015, la nomination du pompier monsieur Alain Martin et recommande également l'autorisation de dépense pour l'achat d'un habit de pompier et des équipements nécessaires au combat des incendies (botte, gant, casque);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyée par Daniel Quenneville
Il est résolu à l'unanimité

QUE ce conseil procède à la nomination de monsieur Alain Martin à titre de pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité.

Que ce conseil autorise la dépense pour effectuer l'achat d'un habit de pompier et de l'équipement nécessaire au combat des incendies tel qu'un casque, bottes et gants.

Et de plus, compte tenu que monsieur Martin partagera sa disponibilité en tant que pompier entre la municipalité de Déléage et celle de Messines, la municipalité de Messines devra acheminer à la municipalité de Déléage, une demande de partage des coûts relatifs à toute future formation que monsieur martin aura à suivre à titre de pompier

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-073

SERVICE INCENDIE- PAIEMENT DE FACTURE À LA MRCVG POUR LA FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a acheminé à la municipalité une facture (n° 2014-000283) concernant les frais reliés à la formation des pompiers, formation qui a eu lieu en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est facturée pour les pompiers messieurs Sébastien Houle et Michel Bédard alors qu'ils étaient absents de la formation MDO (Matières dangereuses opération);

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'inscription de ces pompiers antérieurement et que la politique de la MRCVG est de facturer selon les inscriptions et non selon les présences;

CONSIDÉRANT QUE l'absence des pompiers nommés ci-dessus ne pouvait être prévisible puisque ces derniers travaillent en tant que pompier forestier pour la SOPFEU et sont appelés régulièrement, de mai à octobre, à quitter la région pour combattre des incendies de forêt;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 16 février 2015, le paiement de la facture n° 2014-000283 à la MRCVG;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Francine Jolivette
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 2014-000283 de la MRCVG au montant de 779.17\$. De plus, le paiement des intérêts appliqués à cette facture est également autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-074

SERVICE INCENDIE- ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en prévention, madame Cindy Céré, a procédé à une demande de prix de divers équipements incendie auprès de trois différentes entreprises, soit Protection incendie CFS, l'Arsenal et Boivin-Gauvin;

CONSIDÉRANT QUE les deniers nécessaires afin d'acquitter les coûts de la présente demande d'autorisation ont été réservés à même le budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 16 février 2015, l'achat des équipements incendie tel que décrit dans le tableau ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyée par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des équipements incendie tel que décrit ci-dessous et ce tel que prévu au budget 2015 au montant de 3030.50\$ en plus des taxes applicables.

Description	Fournisseur	Qt	Prix (u)	Prix total
Gants	Boivin Gauvin	10	93.00	930.00
Valve pour borne fontaine sèche	Protection incendie CFS	1	256.00	256.00
Adapteur protège filet	Protection incendie CFS	10	29.95	299.50

Crépine de fond	Boivin Gauvin	1	495.00	495.00
Tube aérateur pour mousse	Boivin Gauvin	1	350.00	350.00
Uniforme chef	Martin Lévesque	1	700.00	700.00
TOTAL			3030.50\$	

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1503-075

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat poussière pour la saison estivale 2015 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium la Municipalité a reçu des soumissions de trois différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général informe le Conseil que les trois soumissions reçues sont conformes à la demande et aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Calclo de Saint-Catherine (Québec) au coût de 515.00\$ le ballot de 1000 kg et ce pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 12 360.00\$ transport inclus en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Calclo (Ste-Catherine Qc)	24	1000kg	515.00	12 360.00
2	Somavrac (Trois-Rivières Qc) Regroupement de la FQM	24	1000kg	573.29	13 758.96
3	Sel Warwick (Victoriaville Qc)	24	1000kg	574.00	13 776.00

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-076

SOLLICITATION DE MADAME NICOLE DUMONT POUR BÉNÉFICIER DE LA SALLE REJEAN LAFRENIÈRE GRATUITEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une demande émanant de madame Nicole Dumont afin de profiter de la salle Rejean Lafrenière, à titre gratuit dans le but d'y tenir des séances de mise en forme *Vie active* pour les résidents de Messines;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent à utiliser la salle un (1) avant-midi par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil **AUTORISE** que la salle soit prêtée à titre gratuit à la responsable, madame Nicole Dumont, un avant-midi par semaine et ce en conformité avec les disponibilités du calendrier de location.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1503-077

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h31

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-
trésorier